

Notice pratique pour la réservation des courts

Horaires d'ouverture: 9h à 22h du lundi au vendredi
: 9h à 20h samedi et dimanche

Montant de la caution du badge magnétique : 15€

Réservation des courts :

Sauf invitation, la réservation des courts n'est possible qu'aux licenciés TCH et si tous les joueurs (2 ou 4) ont validé cette réservation.

Durée maximum de réservation : 1h (simple) ou 2h (double)

Maximum d'anticipation de réservation : 7 jours au plus à l'avance

Mode de réservation : www.tchuningue.fr - Réservez un terrain

: ou borne dans le sas d'entrée à la salle, pour les courts couverts uniquement

La réservation par internet doit être priorisée car elle permet une meilleure vue d'ensemble des réservations en cours, fournit une attestation écrite de la validation de la réservation et de son acceptation par le partenaire. Le partenaire doit se connecter sur son compte booky pour valider l'invitation à jouer, sans cette manipulation le terrain n'est pas réservé.

Il est conseillé, en cas de réservation sur la borne du sas, de vérifier sur Booky que la réservation a bien été prise en compte.

L'heure étant terminée, possibilité de réserver une 2^{ème} heure consécutive (et seulement une 2^{ème} heure) si le court n'est pas réservé.

Non-utilisation d'un court réservé.

Lorsque l'heure réservée ne peut être utilisée, l'annulation rapide de la réservation est de règle, ou par Booky, ou sur la borne. L'oubli répété d'annulation peut entraîner la privation définitive de l'accès aux courts couverts.

Notice pratique pour la réservation des courts

| | |
|--|---|
| Horaires d'ouverture | 9 à 22h : du lundi au vendredi - 8 à 20h : samedi et dimanche |
| Badge magnétique  | Le badge est personnel et nominatif, il est interdit de le prêter à une tierce personne. Les réservants doivent correspondre aux personnes accédant au court de tennis. Caution badge : 15€ lors de l'adhésion. |
| Anticipation de réservation | 7 jours au plus à l'avance, une seule réservation à la fois |
| Durée maximum de réservation | 1h (simple) ou 2h (double) |
| Réservants  | Sauf invitation, la réservation et accès des courts n'est possible qu'aux licenciés du club. À partir de 12 ans, le pass sanitaire est requis pour les 12-15ans À partir de 16 ans et pour les adultes, le pass vaccinal est obligatoire. |
| Mode de réservation  | La réservation se fait via internet sous www.tchuningue.fr - « Réservez un terrain ». La connexion se fait à l'aide de l'identifiant noté sur le badge de réservation. Après choix du créneau et du partenaire, le partenaire recevra une invitation par e-mail, qu'il devra confirmer en se connectant à son tour à son compte « booky ». Sans cette confirmation le terrain n'est pas réservé. |
| 5 minutes avant la fin de la réservation  | Courts couverts : lorsque la lumière clignote, soit environ 5 minutes avant la fin, l'heure est venue de ramasser les balles et de libérer le terrain afin que les réservants du créneau suivant puissent prendre possession du terrain en temps et heure Courts extérieurs : 5 minutes avant la fin, le tapis doit être passé sur les terres battues, et l'arrosage mis en route. |
| Prolongation de la réservation | L'heure de réservation étant terminée, possibilité de réserver une 2ème heure consécutive (et seulement une 2ème heure) si le court n'est pas réservé. La prolongation peut se faire via internet (ou via la borne pour les courts couverts.) Il est interdit de réserver la 2ème heure dès le début de la 1ère. |
| Accès aux courts  Chaussures d'extérieur interdites | Les chaussures de villes sont interdites. En salle, il est obligatoire de porter des chaussures de tennis propres, à semelles blanches, afin de ne pas salir le revêtement. Sur terre battue, les chaussures de tennis sont obligatoires. Seules les tenues sportives usuellement portées pour le tennis sont admises sur les courts. |
| Invitation  | Chaque membre, après s'être pourvu du pack invitations, 50€ pour 5 réservations (accessible via son compte « Ten'Up »), peut inviter un joueur non-membre du club. En amont, le pass vaccinal de l'invité devra être communiqué au président du club (mailto : tennisclubhuningue@gmail.com) ainsi que son n° de licence FFT, à défaut du n° de licence FFT son nom, prénom, date de naissance et adresse e-Mail. Dans le système de réservation, le partenaire à sélectionner s'intitule « invité TCH » |
| Non-utilisation d'un court réservé | Lorsque l'heure réservée ne peut être utilisée, l'annulation rapide de la réservation est de règle. L'annulation se fait via « booky ». L'oubli répété d'annulation ou le manquement au règlement peut entraîner la privation définitive de l'accès aux courts. |